

AVIS AU PUBLIC

Etablissements classés : Installations et aire de lavage

En application de l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

26 janvier 2023

l'Administration de l'Environnement a transmis à l'Administration communale de Waldbredimus le dossier de demande d'autorisation

3/22/0269

ayant pour objet

« Installations et aire de lavage »

à l'emplacement

19, rue du Village à Ersange

pour le compte de

la société anonyme FL LUX Business

A dater du jour de l'affichage, le dossier complet est déposé à la maison communale et pourra y être consulté pendant 15 jours par tous les intéressés.

Trintange, le 3 mai 2023

pour le Collège des bourgmestre et échevins:

le Bourgmestre



le Secrétaire



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés à partir de ce jour pour une durée de 15 jours.

Trintange, le 3 mai 2023

le Bourgmestre



le Secrétaire

